



Province de Namur
Commune de Florennes



Philippeville, le 01 décembre 2014

Florennes

Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion de CLDR du 20 novembre 2014 Salle du Conseil Communal

Présents :

Voir liste en annexe 1

Acronymes :

FRW = Fondation Rurale de Wallonie
CLDR = Commission locale de développement rural
ODR = Opération de développement rural
PCDR = Programme communal de développement rural
ROI = Règlement d'ordre intérieur
DR = Développement rural
GT = Groupe de Travail

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du PV de la réunion du 06/10/2014 ;
2. Rappels sur l'Opération de Développement Rural pour les nouveaux membres ;
3. Information sur les projets proposés dans le cadre du FEADER : Aires de convivialité et Espace culture ;
4. Information sur le pré-Ravel ;
5. Information sur le projet de rénovation de la salle St-Pierre ;
6. Divers.

0. Introduction

Mr Lottin ouvre la séance.

Elise LEPAGE, Agent de Développement à la FRW, décline l'ordre du jour de la réunion.
Elle excuse Monsieur VERRUE et présente Céline LEMAIRE, qui le remplace.

1. Approbation du PV de la réunion du 06/10/2014

Les membres ont bien reçu le PV de la dernière réunion en annexe de la convocation.
Monsieur Pierard signale qu'il s'était excusé pour cette réunion. La correction sera apportée au compte-rendu.

Monsieur Genard demande si des décisions ont été prises lors de cette réunion. Non, il s'agissait d'une séance d'information, c'est pourquoi aucun élément de décision n'est mentionné dans le compte-rendu.

Les membres approuvent le compte-rendu du 6 octobre 2014 sous réserve de la correction à apporter.

Monsieur Lottin donne un complément d'information concernant la demande de convention en Développement Rural concernant la future « Maison de village de Morialmé » : celle-ci doit être examinée par le Ministre du Budget avant d'être signée par le Ministre de la ruralité. La convention a pris du retard notamment en raison du changement de Ministre (suite aux élections régionales). Le cabinet de Mr Collin a annoncé à Mr Lottin par téléphone que la convention serait signée pour la fin d'année 2014.

2. Rappels sur l'Opération de Développement Rural pour les nouveaux membres

Madame LEPAGE, Agent de développement à la FRW, présente plusieurs diapositives décrivant les étapes d'une Opération de Développement Rural. Ceci afin d'informer les nouveaux membres présents dans la CLDR.

Les 10 étapes d'une Opération de Développement Rural sont :

1. Décision du Conseil communal de démarrer une telle opération (choix volontaire de la part de la Commune) ;
2. Elaboration d'un diagnostic complet de la situation de l'entité communale ;
3. Organisation de réunions d'information et de consultation dans chacun des villages de l'entité communale (en 2008) ;
4. Rencontre d'une série d'acteurs locaux pouvant apporter leur vision de la commune et des problématiques vécues par les habitants ;
6. Désignation des membres de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), organe consultatif composé d'habitants représentant la population (mise à jour et aujourd'hui elle compte 26 membres) ;
7. Mise en place officielle de la CLDR et réunions ;
8. Organisation de groupes de travail thématiques (en 2009) ;
9. Mise en ordre des propositions d'objectifs de développement et de projets, par la CLDR ;
10. Finalisation de la rédaction du PCDR et vote au Conseil communal + Passage en CRAT.

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Florennes a été :

- approuvé par la CLDR en juin 2012 ;
- approuvé par le Gouvernement Wallon en juin 2013

La réunion première demande de convention concernant le projet de Maison de Village de Morialmé s'est tenue en novembre 2013.

Questions/réponses :

- Un membre demande si après les 10 ans de validité du PCDR c'est reparti pour un tour ? **Oui c'est possible mais à condition que le Conseil Communal prenne une délibération, demande l'accompagnement de la FRW et recommence les consultations.**
- Quand est-il de l'évolution du budget Développement Rural ? **Le budget DR pour 2014 s'élevait à 18 millions d'Euros. Toutes les communes qui mènent une Opération de**

Développement Rural (ODR) n'en sont pas au même stade. Toutes ne peuvent pas demander de subvention. Il est probable que dans les prochaines années, le budget DR diminue un peu mais cela ne doit pas empêcher la Commune de demander des conventions (pour autant que les finances communales suivent).

- Quel est l'objectif de la Commune pour les 10 ans ? de réaliser le lot 1 ? Mais il faut 1 an pour obtenir une signature. Cela vaut-il la peine de passer par le Développement Rural ? ***Monsieur Lottin explique que la Convention a trainé suite aux élections régionales et au changement de Ministre. De plus, la politique de DR permet à la Commune de pouvoir réaliser des projets qu'elle ne pourrait pas se payer sur fonds propres. Il y a des petits projets qui peuvent être réalisés sans convention, sans subsides. Il y a des projets qui peuvent être réalisés via d'autres sources de subventionnement.***
- Suite à la demande d'un membre, la FRW rappelle des 9 projets du lot 1. Mr Lottin rappelle que le PCDR est consultable à l'Administration Communale pour celui qui le souhaite.

3. Information sur les projets proposés dans le cadre du FEADER : Aires de convivialité et Espace culture

Mr Lottin rappelle qu'un appel à projet va être lancé-via des fonds européens FEADER (les textes finaux ne sont pas encore validés). Le BEP a réalisé une série de séances d'informations dans différentes communes. La Commune avec l'aide de la FRW et du GAL ESEM a rentré deux notes d'intention au BEP (qui apporte une aide dans le cadre de cet appel). Les projets concernés sont deux aires de convivialité dans les villages et l'Espace Culture de Florennes.

Les aires de convivialité : la réflexion s'était faite lors de la dernière réunion avec les membres présents (voir compte rendu réunion du 06/10/14). Il avait été décidé de rentrer les aires des villages de Thy-le-Baudouin et de Flavion. Pourquoi ? Car ce sont ces deux villages qui paraissent le plus correspondre aux critères de l'appel à projet FEADER. L'étude des boucles cyclo-touristiques du GAL rentre parfaitement dans ce cadre et des liens peuvent être créés. L'objectif serait donc de créer dans ces deux villages des aires d'accueil, de convivialité ou de repos pour les touristes de passage mais également pour les citoyens. Ces aires seraient le départ ou l'arrivée pour emprunter la boucle cyclo-touristique imaginée par le GAL ESEM. Il serait également imaginé une balade autour des éléments marquants du patrimoine, avec l'installation de QR Code par exemple.

L'Espace culture : il s'agit de la salle à l'entrée de Florennes (lorsqu'on vient de Philippeville). A cet endroit se déroule déjà des activités culturelles (expositions, spectacles). Le but est de continuer ces aménagements afin d'y retrouver en plus, des locaux associatifs, un point d'information touristique, un Syndicat d'Initiative, ...

Questions/réponses

- Un membre fait remarquer que si l'appel à projet s'officialise en 2015, il n'y aurait rien qui bougerait avant 2017 ... Et que si les deux projets ne sont pas repris dans ce cadre, que fera la Commune ?

En effet, il s'agit d'un appel à projets. Il n'y a aucune garantie que ces deux projets soient sélectionnés. Mais les finances communales étant ce qu'elles sont, il est important qu'une commune rentre un maximum dans les appels à projets. Si cela devait ne pas fonctionner, elle chercherait d'autres sources de subventionnement.

Les ouvriers communaux peuvent commencer à débarrasser l'espace qui est visé par le projet et donc avancer dans l'aménagement léger dès 2015.

- Un membre demande ce qu'il en est réellement des « aires de convivialité » repris dans le PCDR car selon lui le souhait de la population de voir ces aires se réaliser n'est pas pris en compte.

Une réponse est apportée par l'appel à projet FEADER (en espérant que ces deux localisations soient choisies). Mr Lottin n'est pas contre d'ajouter d'autres villages si les participants les trouvent pertinents. Il existe également d'autres moyens pour mettre en place ces aires de convivialité. Pour le village de Morville, un groupe de citoyens très actif s'est mobilisé (a acheté les jeux) et la commune à céder le terrain.

D'autres projets comme par exemple une installation de type « sport de rue » pourrait voir le jour dans certains villages selon les demandes. De plus, via le Plan de Cohésion sociale et le projet de « participation citoyenne », la réflexion va être prochainement lancée autour de ces espaces de rencontres, lieux de convivialité.

4. Information sur le pré-Ravel

Présentation des travaux du groupe « pré-ravel » par Monsieur Alain DE VECCHI.

Il existait un comité il y a plusieurs années, le « Groupe pré-Ravel » qui avait pour objectif de créer un pré-ravel sur Florennes et ses environs. Il s'est réuni pendant 2 ou 3 ans mais il n'y avait pas de suivi à la Commune donc le comité a arrêté de se réunir.

Monsieur Lottin explique que la SNCB a proposé une convention (en projet) à la commune (la SNCB cède la voirie, en échange, la commune doit l'entretenir). La Commune veut bien signer cette convention si les membres de la CLDR et les citoyens de manière générale trouvent ce projet intéressant.

Quelques définitions :

Pré-Ravel :

Un pré-RAVeL est une initiative de l'association *Chemins du rail*, destinée à pallier la lenteur de l'établissement du Réseau RAVEl en Wallonie, lequel vise à établir un ensemble d'itinéraires piétons, cyclables et équestres sur les itinéraires d'anciens chemins de halage et voies de ferrées ...

Actuellement, non aménagé sur Florennes. Il s'agit principalement de travaux d'ouverture ou de réouverture de sentiers, d'entretien, ... Projet à mettre en lien avec le réseau de liaisons inter villages et d'entretien de ces liaisons lentes via le portail du site internet www.sentiers.be, initialement mené par le GAL ESEM (<http://www.entre-sambre-et-meuse.be/>)

Ravel :

Le RAVEl est un réseau de voies réservées aux usagers lents, c'est-à-dire non motorisés : piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, patineurs, cavaliers (lorsque les conditions le permettent). « RAVEl » est une appellation wallonne pour un réseau wallon.

Les RAVEL sont empierrés ou macadamisés.

Depuis Florennes on peut atteindre via différents RAVEL existants : Charleroi (via Gerpinnes), Namur (via la vallée de la Molignée), Givet (via la Vallée de la Meuse) et l'Eau d'Heure (via Walcourt). Florennes se trouve au centre, au cœur pour aller de l'un à l'autre. Florennes compte 5 lignes de chemin de fer.

Florennes est donc à une position stratégique au point de vue notamment touristique.

Les propositions du groupe pré-Ravel :

- Ligne 136A : Florennes → Stave → Biesmerée → Furnaux = 8 km pour rejoindre le Ravel de la Moliignée.
- Ligne 138A : Florennes → Villers-le-Gambon → Doische = 16 km pour rejoindre Givet et Mariembourg
- Ces deux circuits permettent alors de créer une boucle de 75 km.

Marche à suivre pour créer un pré-Ravel accessible aux piétons, cyclistes et cavaliers :

- 1) Remettre en ordre (entretien car la nature a repris ses droits) ;
- 2) Réorganiser le drainage (les eaux détruisent énormément, les drains sont bouchés...)
- 3) Ré empierrier là où c'est nécessaire.

Il faut d'abord créer un pré-Ravel. Voir si il est utilisé, le nombre de passage... et voir alors si c'est cohérent de le transformer en Ravel (« assise »).

Monsieur Lottin explique que la Commune a demandé une étude à l'ASBL *chemin du rail* (<http://www.cheminsdurail.be/>) afin de connaître l'estimation financière d'un tel projet.

Questions/Réponses

1. Certains ponts ont disparus. **On peut envisager des passerelles en bois car ce n'est plus que pour les piétons.**
2. L'INASEP réalise des aménagements (conduites d'eau) vers Yves-Gomezée et Chastrès, le long du chemin de fer. Vont-ils remettre en état ? **Monsieur Lottin : ils ont l'obligation de remettre l'assise dans le même état. On attend la réunion de coordination pour savoir ce qu'ils vont faire (damer.. ?) et on verra alors comment on peut l'aménager pour créer un sentier accessible.**
3. Projet de la carrière de rouvrir la ligne de chemin de fer ? **Monsieur Lottin : nous n'avons pas d'infos, ce sont des « on-dit ».**
4. L'utilité des sentiers c'est que les enfants puissent se rendre à l'école, pour prioriser leur remise en état, ne faudrait-il pas faire une enquête pour savoir d'où viennent les enfants et où se rendent-ils à l'école ? **ce serait intéressant. Mais les sentiers ont également un intérêt touristique et de loisir non négligeable, il n'y a pas que l'utilitaire.**
5. A-t-on des études chiffrées sur les avantages d'une commune d'avoir un ravel ? **Pas à la connaissance des participants... Mais il y a un intérêt économique pour une commune; on n'a jamais entendu qu'une commune regrettait ses investissements.**
6. Le Ravel est-il une priorité pour la Commune ? ou a-t-elle d'autres enjeux ? (notamment économique...). **Il y a aussi le projet de création d'une zone artisanale.**
7. Aménagement à la Rotonde ? On pourrait y aménager des parkings pour le départ sur le Ravel.
8. Y a-t-il une fiche-projet Ravel dans le PCDR ? Des subventions DR ? **Oui il y a une fiche N°1.6 « Aménagement et entretien de sentiers dédiés à la mobilité douce (et permettant de relier les villages entre eux et vers le Pré-Ravel). Lors des réunions d'élaboration du PCDR, un Groupe Projet « sentiers » avait été créé et avait proposés des tracés et donner des priorités de réalisation. Le Développement Rural subventionne les voies lentes. La Fiche-Projet est à analyser, mettre à jour, ... A mettre en lien avec les liaisons inter village créées par le GAL ESEM (voir ce qui a déjà été fait dans ce cadre et ce qui reste à faire en termes d'ouverture, réouverture ou création de liaison, ...)**
9. Quels sont les investissements (humains et financiers) nécessaires pour remettre en état ces deux lignes ? **A réfléchir via la création d'un Groupe de Travail de la CLDR ouvert à d'autres participants intéressés.**

10. Que fait la Commune quant à la promotion des sentiers. **Il y a déjà de nombreuses cartes disponibles (sentiers.be, foyer culturel, GAL...).**

<http://www.entretien-voies-vertes.be/evv/> = plateforme mise en place par le GAL qui permet de signaler des problèmes sur les sentiers ; l'information est alors transmise à la Commune qui envoie le service travaux sur place..

La CLDR décide :

1. **De soutenir ce projet. C'est intéressant, il faut y réfléchir.**
Pour ce faire : organiser une réunion tout-public pour présenter l'étude de l'ASBL Chemin du rail.
 2. **Si le prix de l'étude montre que ce projet est faisable : De créer un GT ouvert à tous les citoyens (écoles, associations, clubs cyclistes, marcheurs, cavalier, CCATM...).**
Membres intéressés :
 - Messieurs Pani, Coppieters, Hontoy, Genard & Lottin
 - Madame Michaux
-

5. Information sur le projet de rénovation de la salle St-Pierre

Au départ, la Commune souhaitait mener à bien ce projet sur fonds propres. Après réalisation de l'étude du projet (jusqu'à la rédaction du cahier des charges) par l'INASEP, la Commune s'est rendue compte qu'elle devait chercher des subventions complémentaires. Ce projet est inscrit dans le PCDR à la fiche projet 1.2 « Transformation de la Salle St Pierre de Florennes en Maison Rurale ». Une Maison Rurale se définit comme une Maison de Village à la différence que des activités culturelles peuvent s'y dérouler. En l'occurrence, il est décidé de garder le cinéma en activité.

Néanmoins, dans cet espace, il faut conserver des locaux afin que les associations Florennoises puissent se réunir. D'autres promesses de subventions viennent encore renforcer le projet (comme notamment une subvention pour l'isolation du toit – UREBA).

Questions-réponses :

1. En rentrant deux demandes de convention en Développement Rural, la Commune ne risque-t-elle pas de se voir refuser l'une des deux par le Ministre ? ***Pas forcément, le Ministre analyse les projets. De manière générale, une commune qui demande, reçoit. Florennes ne va pas utiliser tout le budget du DR à elle seule. De plus, la convention de la Maison de Village de Morialmé est sur le budget 2014 et la convention de la Maison Rurale sera demandée sur le budget 2015.***
2. Une participante rappelle que c'était un projet prioritaire pour la CLDR au départ. Le Collège avait ensuite changé la priorité en pensant réaliser ce projet sur fonds propres.
3. Le projet est couteux, met-il en péril la réalisation des aires de convivialité ? ***Non, le projet d'aires de convivialité serait réalisé au fur et à mesure des moyens de la commune. Le projet de Maison Rurale est une belle opportunité d'obtenir des subsides pour réaffecter un bien du patrimoine communal.***

<p>La CLDR décide de faire remonter le projet de « Transformation de la Salle St Pierre en Maison Rurale » afin d'en demander une convention. 12 pour. 3 contre.</p>

Suite de la procédure : Le Conseil Communal devra prendre une délibération. Il y aura ensuite une réunion de demande convention (coordination) avec l'Administration Régionale pour lancer la demande auprès du Ministre du DR.

Note : Pour la gestion du cinéma, pourquoi ne pas réfléchir à la possibilité de réaliser un partenariat public-privé.

6. Divers

Les membres de la CLDR tiennent aux aires de convivialité. C'est vraiment une priorité.

Monsieur Lottin rappelle qu'il y a également d'autres subventions possibles : travail des citoyens, appel à projet « vis mon village » etc.

Un membre signale qu'il n'est pas possible de partager des informations du site internet communal avec un onglet direct sur FACEBOOK. Ce qui est dommage, on ne sait pas partager directement une information que l'on trouve importante ou pertinente.

Monsieur Lottin en discutera avec l'informaticien.

Conclusion

Monsieur Lottin remercie les personnes présentes et fait part de son contentement quant au nombre de personnes présentes. Le choix des jours et dates de réunions ne conviennent pas toujours à tous les membres. Il est donc décidé de faire une tournante dans le choix des jours de réunion.

Il explique que les prochaines réunions seront intéressantes car la Commune entrera dans la phase de présentation des plans des différents projets. La CLDR pourra dès lors avoir des discussions, devra remettre son avis...

Fondation rurale de Wallonie
Equipe Entre-Sambre-et-Meuse
Vincent VERRUE & Elise LEPAGE
Rue de France, 66
5600 Philippeville
Tél 071 66 01 90
Fax 071 66 56 79

Pour le secrétariat de la CLDR,
Elise LEPAGE,
Céline LEMAIRE
Agents de développement

Annexe 1 : Présences

Pour la FRW : Présence des agents de développement (FRW) Elise LEPAGE et Céline LEMAIRE
Monsieur VERRUE est excusé

Pour la CLDR : liste des membres excusés et présents à la réunion de CLDR du 20/11/14

CLDR Florennes - 20 novembre 2014 - Présences			
	Nom	Prénom	Signature
1	André	Paul	X
2 (invitée)	Bénard	Françoise	Excusée
3	Bouvé	Gaëtan	/
4	Capron	Pierre	/
5	Chintinne	Grégory	Excusé
6	Coppieters	Jean-Philippe	X
7	De Clercq	Laurent	X
8	Debroux	Jacques	Démissionnaire
9	Delcourt	Yves	X
10	Genard	Mathieu	X
11	Hénuzet	Frédéric	X
12	Hoffman	Grégory	/
13	Hontoy	Etienne	X
14	Lorent	Christian	Excusé
15	Lottin	Claudy	X
16(invitée)	Lousberg	Evelyne	X
17	Marin	Sylvie	X
18	Mazy	Jean-Paul	X
19 (invitée)	Michaux	Sonia	X
20 (invité)	Niset	Dominique	Excusé
21 (invité)	Pani	Maurisio	X
22	Parmentier	Vérane	X

23	Pierard	Jean-Marie	X
24	Queriat	Bernard	X
25	Romain	Jean-Luc	/
26	Surahy	Christina	/
Inv.	De Vecchi	Alain	X